

**EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – Mercredi 7 Octobre 2020**

**DEL.2020.10.07-003 - Société Publique Locale (S.P.L.) La Fabrique de Bordeaux Métropole –
Désignation du représentant de la ville de Parempuyre.**

L'an deux mil vingt, le sept octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 23
- Nombre de procurations : 3
- Absents : 3
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} octobre 2020

**PREFECTURE
DE LA GIRONDE
- 9 OCT. 2020
Bureau du Courier**

Madame Annie PONS a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine		X	de FRANÇOIS Béatrice
BREGILLE Jean-Luc		X	DELPLANQUE Emmanuel
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
DELPLANQUE Emmanuel	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
LOVISI Marc		X	
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane		X	
DOS SANTOS Roméo		X	LAGARRIGUE Henri
AMRA Julia	X		

DEL.2020.10.07-003 - Société Publique Locale (S.P.L.) La Fabrique de Bordeaux Métropole – Désignation du représentant de la ville de Parempuyre.

Rapporteur : Madame le MAIRE

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de la Société Publique Locale La Fabrique de Bordeaux Métropole ;

Madame le Maire expose que :

La Communauté Urbaine de Bordeaux et les communes membres ont créé une Société Publique Locale (SPL) dont l'objet social de la SPL est notamment d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de l'initiative « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs » menée par la Communauté urbaine de Bordeaux.

Sur le plan opérationnel, ses prestations consistent notamment à :

- Mobiliser des concepteurs qui contribuent au renouvellement de l'approche des projets urbains ouvert par l'appel à projet 50 000 logements,
- Contribuer à la négociation foncière publique sur des sites particulièrement complexes,
- Faciliter la valorisation de certains actifs fonciers de la CUB ou des Communes,
- Négocier, pour le compte des collectivités ou dans le cadre d'opérations qui seront concédées à la SPL certains montages immobiliers complexes avec des opérateurs privés ou de logement social,
- Exercer des fonctions d'aménageur sur certains secteurs de développement urbain pour lesquels les collectivités souhaiteraient une maîtrise très importante du projet.

Conformément à la loi, la SPL est dotée d'un Conseil d'administration composé de 18 administrateurs. La CUB ayant vocation à être actionnaire majoritaire, elle dispose de 10 sièges au Conseil d'administration. Les trois communes les plus peuplées (Bordeaux, Mérignac et Pessac) disposent d'un siège chacune. Les autres communes constituent une assemblée spéciale qui désigne les 5 membres restant au Conseil d'administration. L'assemblée spéciale se réunit avant chaque Conseil d'administration afin d'être pleinement informée de son ordre du jour et de l'actualité de la société et peut donner à cette occasion des consignes de votes à ses administrateurs.

La Ville de Parempuyre en tant qu'actionnaire de la SPL doit désigner un représentant titulaire au sein de l'assemblée spéciale et de l'assemblée générale.

Après avoir recueilli les candidatures,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame le MAIRE

Après en avoir délibéré

A élu dans les conditions suivantes :

Votants	26
Blancs ou nuls	6
Suffrages exprimés	20
Suffrages obtenus par M. DE SOUZA	20

M. DE SOUZA a été élu pour représenter la Ville de Parempuyre dans les différentes instances de la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 7 octobre 2020

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre

